

Exemples d'adaptation de sites Internet au paiement en ligne

L'entité publique a le choix entre deux modalités pour récupérer les éléments nécessaires à l'identification de la dette et de l'utilisateur :

FORMULAIRE DE SAISIE :

Exemple non contractuel, dépendant de la structure des factures émises par le régisseur, présentant au-dessus du formulaire, une facture standard et les champs où sont communiquées les références à saisir.

PAIEMENT EN LIGNE : FACTURE RESTAURANT SCOLAIRE

COMMUNE

PAIEMENT EN LIGNE :
RESTAURANT SCOLAIRE - PORTAGE DE
REPAS - ÉCOLE DE MUSIQUE

EXEMPLE DE FACTURE
 Exemple de facture

Collectivité ou établissement : COMMUNE DE SAINT-YORRE Budget principal			
Exercice	FACTURE	Nom du débiteur	Montant
2010	193	37,50€

REEMPLIR LES CHAMPS SUIVANTS

Exercice	<input type="text"/>
Numéro de FACTURE	<input type="text"/>
Montant	<input type="text"/> + <input type="text"/> €
Votre adresse mail	<input type="text"/>

Envoyer Rétablir

Sur le portail présenté en exemple, nous suggérons l'affichage simultané du formulaire de saisie et d'une facture vierge qui servira d'aide à l'utilisateur pour la saisie des champs du formulaire.

Une autre solution consiste à faire apparaître explicitement sur les factures, les références exactes qui devront être saisies par les usagers.

Après saisie par l'utilisateur, et après contrôle de présence et de cohérence, l'entité publique enrichit l'URL aller des informations collectées dans le formulaire de saisie. L'entité publique vérifie que toutes les valeurs sont enrichies avant transmission à PayFiP. A réception, PayFiP effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

Compte usager :

Sur le principe des sites marchands, l'**usager après s'être identifié sur le site Web de l'entité publique**, accède à son compte et visualise ses dettes restant dues et sélectionne celle qu'il souhaite payer.

Exemple non contractuel :

Abonnement Relèves Factures Paiement

Menu Usager > Factures > Consultation Factures

Consultez vos 5 dernières Factures

Date	Type	N° de facture	Consommation (en m³)	Montant de la facture	Déduction facture Intermédiaire	Montant Net de la facture	Actions
08/04/2010	Relève	10 119 135988 N	39	97,35 €	0 €	97,35 €	détails

Affichage étendu

[Télécharger le tableau au format csv \(compatible Excel, OpenOffice...\)](#)

Après sélection d'une dette à payer et confirmation par l'utilisateur de son choix de payer celle-ci, l'entité publique enrichit des informations nécessaires l'URL aller et la transmet à PayFiP qui effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

L'entité publique doit interfacer son portail avec son Système d'Information (SI) comptable afin de présenter à l'utilisateur les dettes émises à son encontre. **Cela sous-entend l'obligation :**

- de sécuriser les accès des usagers par Identifiant et mot de passe pour accéder aux dettes restant dues,
- de traiter l'URL retour transmise par PayFiP en temps réel, en indiquant en correspondance de la dette payée via PayFiP « **paiement CB par Internet en cours de validation** » ou « **paiement prélèvement par Internet en cours de validation** » et la rendre non sélectionnable ou en la retirant, de la liste des dettes proposée à la sélection de l'utilisateur,
- de gérer le délai de mise en ligne, qui correspond à la période pendant laquelle les factures sont payables en Régie. Dès lors que le titrage, émission des titres au comptable public, est effectué, ces factures ne doivent plus être sélectionnables par l'utilisateur pour le paiement sur Internet. En effet les factures ne doivent plus être payables à l'expiration de ce délai de mise en ligne. Ceci afin d'éviter le double paiement pour une même créance ; d'une facture via PayFiP et d'un titre de recette pour cette même facture.